

**DELIBERATION N°06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FEVRIER
2024 PORTANT ADOPTION DU PROJET DE BUDGET PROGRAMME 2024
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE (INSP)**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2014-049/ du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;
- Vu la Loi n°96-015 du 13 février 1996 portant statut général des Etablissements Publics à caractère Scientifique, Technologique et Culturel ;
- Vu la Loi n°2022-004/PT-RM du 20 mai 2022 portant modification de l'Ordonnance n°2019-011/P-RM du 27 mars 2019 portant création de l'Institut National de Santé Publique (INSP) ;
- Vu le Décret n°2019-0247/P-RM du 27 mars 2019, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut National de Santé Publique (INSP) ;
- Vu le Décret n°2023-0363/PT-RM du 1^{er} juillet 2023 relatif à la composition du Gouvernement ;
- Vu la Lettre N°000296/MSDS-SG du 13 février 2024 portant convocation des membres du Conseil d'administration de l'INSP ;
- Vu le Compte rendu de la 6^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'INSP tenue le 22 février 2024.

Le Conseil d'Administration a délibéré et adopté :

Article 1 : Le Conseil d'administration après en avoir débattu et après amendement et contribution adopte le projet de budget 2024 de l'INSP en recettes et en dépenses à la somme de : **quatre milliards cinq cent vingt-sept millions deux cent trente-cinq mille six cent soixante-huit (4 527 235 668) FCFA** équilibré en recettes et en dépenses.

Article 2 : Ce budget de l'exercice 2024 est composé en recettes et en dépenses suivant le développement ci-après :

RECETTES	MONTANT
Subvention de l'Etat	2 893 707 000
Ressources Propres	130 500 000
Report solde Ressources Propres 2023	565 030 003
Financements extérieurs	843 300 000
Report de solde financements extérieurs 2023	94 698 665
TOTAL RECETTES	4 527 235 668

DEPENSES	MONTANT
Subvention de l'Etat	2 893 707 000
Ressources Propres	695 530 003
Partenaires Techniques et Financiers	937 998 665
TOTAL DEPENSES	4 527 235 668

Bamako, le **22 FEV 2024**
Le Président du Conseil d'Administration


Dr Abdelaye KEITA
Conseiller Technique/MSDS

